



MAIRIE DE DONVILLE LES BAINS

97 route de Coutances – 50350 DONVILLE LES BAINS

Tél. : 02.33.91.28.50 – Fax. : 02.33.91.28.55

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 FEVRIER 2008

**L'an deux mille huit, le onze février à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique
sous la présidence de Jean-Michel LEGENDRE Maire.**

Etaient présents : M. LEGENDRE, Mme PELLE, M. PAYSANT, M. GAQUERE, Mme LEBRUN, M. LAUNAY, Mme GOGO, M. DI MASCIO, M. CHEVALLIER, M. GRIVEL, Mme BOUCEY, Mme HOLMAN, M. GEFFRELOT, Mme TANDE, M. GRIDAINE, M. LECUIR.

Absents : Mme JEANNE, Mme LARRIVE, M. OGER

Procuration : M. DESBISSONS à M. GAQUERE

Secrétaire de séance : Mme TANDE

Date de convocation : 5 février 2008

Date d'affichage : 18 février 2008

En exercice : 20

- présents : 16

- Votants : 17

Ordre du jour :

- 1- Participations scolaires 2006/2007
- 2- Crédits d'investissements 2008
- 3- Création de poste d'Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe
- 4- Questions diverses :
 - Contrat de concession avec E.D.F. :
Mise en conformité du cahier des charges de concession avec les nouvelles modalités de facturation des raccordements au réseau public de distribution

Les membres de l'assemblée approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la précédente séance du 28 janvier 2008, et signent le registre.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de fixer la participation moyenne à 743 € par élève pour l'année scolaire 2006-2007, et autorise Monsieur le Maire à percevoir celle-ci auprès des communes ayant des enfants scolarisés à Donville les Bains.

Pour : 17

2 - CREDITS D'INVESTISSEMENTS 2008

Avant le vote du budget primitif 2008, il est nécessaire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, déduction faite des dépenses imputées aux chapitres 16 et 18.

Les crédits des chapitres 20, 21, 23 du budget primitif 2007 s'élevaient à 2 173 043€ le quart représente 543 260€.

Monsieur le Maire propose de voter les crédits suivants :

Programmes

N°100 « Administration Générale »	- chap. 21 immo. corporelles	5 000€
N°104 « Cantine Scolaire »	- chap. 21 immo. corporelles	10 000€
N° 107 « Services techniques »	- chap. 21 immo. Corporelles	10 000€
N°127 « Ecole Maternelle »	- chap. 23 immo. En cours	2 000€
N°191 « Travaux de voirie »	- chap. 23 immo. En cours	80 000€
N°202 « Falaises »	- chap. 23 immo. En cours	96 500€
N°214 « Eclairage Public »	- chap. 21 immo. En cours	15 000€

TOTAL	218 500€
-------	----------

Décision du conseil : unanimité

Pour : 16

Contre : 0

Blanc : 1

3- Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} Classe

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois comme suit à compter du 11 février 2008 :

- **création du poste d'Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe à temps complet**
- **suppression du poste de Rédacteur territorial.**

Cette transformation de poste est proposée consécutivement au départ en retraite de l'agent en charge des affaires sociales.

Mesdames Gogo et Holman contestent ce recrutement avant les élections.

Monsieur le Maire rappelle que la question a été évoquée en commission.

En effet, une mutation peu intervenir trois mois après le recrutement, dans ces conditions un recrutement en avril n'aurait pas permis aux agents de travailler ensemble sur les dossiers sociaux, particulièrement sensibles.

Vote :

Pour : 10

Contre : 5

Abstentions : 2

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer sur l'esquisse d'aménagement du lotissement prévu rue Entre deux Rochers.

La majorité de l'assemblée est favorable.

4 - Esquisse d'aménagement du lotissement rue Entre deux Rochers.

Consécutivement à la délibération du 19 novembre 2007, Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'esquisse d'aménagement du lotissement communal rue Entre Deux Rochers situé sur le site des anciens ateliers municipaux. Le projet comporte 7 lots, d'une superficie comprise entre 473 et 647m².

Les zones en espaces verts réservent des terrains humides.

Les zones non constructibles préservent, notamment, le passage de réseaux.

L'assemblée accepte le projet d'aménagement et autorise Monsieur le Maire à chiffrer les travaux d'aménagement afin de lancer le marché.

Pour : 10

Contre : 4

Abstentions : 3.

Monsieur Paysant informe l'assemblée que la S.A. HLM de Granville-Coutances procède à l'acquisition des terrains de la Pierre Aigüe afin de construire les 7 logements annoncés lors de la délibération du 19 novembre 2007.

5 - Questions diverses

Contrat de concession avec E.D.F

La mise en conformité du cahier des charges de concession avec les nouvelles modalités de facturation des raccordements au réseau public de distribution s'applique de droit.

En effet, conformément à la loi du 10 février 2000, notamment ses articles 4 et 18, et à l'arrêté interministériel du 28 août 2008, il convient de procéder à la mise à jour du cahier des charges avant le 1^{er} mars 2008.

En annexe : les clauses se substituent à celles figurant dans notre contrat de concession.

Site internet

Monsieur le Maire informe que le site de Donville est accessible à l'adresse suivante :

<http://www.ville-donville-les-bains.fr>

Elections

Monsieur le Maire indique que les bureaux de vote pour les élections des 9 et 16 mars sont incomplets. Les candidats aux municipales seront sollicités pour compléter les bureaux.

La séance est levée à 20h40

Fait à Donville Les Bains, le 12 février 2008

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Régine TANDE

Jean-Michel LEGENDRE